

iv 6870

St-DAMIEN- 7- DECEMBRE-1943

TESTAMENT

REV. J. ADRIEN KIROUAC, Ptre

HERE
COPIE

P. PLANTE. N. P.
ARMAGH
BILLECHASSE

L'an mil neuf cent quarante trois, le septième
jour de Decembre. DEVANT PHILIPPE PLANTE, Notaire
pour la Province de Quebec, résidant et pratiquant
à Armagh, Comté de Bellechasse en la présence
des témoins instrumentaires ci-après nommés et
soussignés:

COMPARAIT:

REV. Jules Adrien Kirouac ptre retiré au Couvent
de St-Damien de Bellechasse.....

Lequel ayant les capacités légales de tester et
voulant faire son testament, nous a dicté comme suit ses der-
nières volontés.....

1/ Je recommande mon âme à Dieu, Le priant de me
faire miséricorde;.....et je veux que mon corps soit enterré
dans la chapelle de Ste-Anne, à coté du Rev. Darie Lemieux, c-
2/
comme il a été convenu par la Très Révérende Mère Marie-des An-
ges, supérieure des Soeurs de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours
et avec la permission de son excellence Monseigneur Omer Plante
auxiliaire de son Eminence le Card. Villeneuve.....

2/ Je veux que mes dettes soient payées et mes
tatts réparés.....

3/ Je donne et lègue au Couvent des Soeurs de N-
Dame du Perpétuel Secours, mes parts de Banque comme suit:

a/ Caisse d'Economie Notre Dame de Quebec \$600.00

b/ Banque Canadienne Nationale la somme de 900.00
bureau chef; Montreal.....

c/ Le pret Hypothécaire, 84, St-Joseph Quebec
la somme de..... \$ 1400.00
Ces lègues sont faits à conditions que la communauté me fasse
chanter 15 grand'messes.....

4/ Je donne et lègue au Rev .Joseph Poulin du
Couvent de St-Damien, ma bibliothèque avec tous les livres qui

P. Plan

qui sont dedans.....

5/ Je donne et lègue au Rev. monsieur Joseph Poulin, ptre retiré au couvent de St-Damien, le résidu de mes biens meubles et immeubles que je délaisserai et qui composeront ma succession, excepté tout ma lingerie et souvenirs de famille qui seront donnés, par mon exécuteur testamentaire à mon neveu, Alexandre Kirouac, à la charge par le Rev, Joseph Poulin d'employer la somme de cinq cent piastres qui lui reviendront par une police d'assurance dans les forestiers Catholiques, bureau à Ste-Justine, Dorchester, pour mes services, celui sur le corps \$ 50.00 service anniversaire \$ 40.00; Embaumement-\$ 25.00 ; Ma tombe --- \$ 50.00; Un trentin de messes grégoriennes pour le repos de mon âme..Trente messes privilégiées pour mes parents défunts, me faire chanter dix grand'messes, chantées à l'Hospice StBernard; 10 grand'messes, chantées à l'Eglise de Ste-Justine, Dorchester.

Je donne la somme de \$ 25.00 piastres à monsieur l'aumônier du Couvent de St-Damien.....

Je nomme pour exécuter le présent testament, le révérend Joseph Poulin, mon exécuteur testamentaire, révoquant tous testaments antérieurs au présent, qui contient mes dernières volontés.....

Dont acte. Fait et passé au Couvent de St-Damien sous le numéro six mille huit cent soixanteet dix des minutes du notaire soussigné. Et le testateur a signé son présent testament, après lecture à lui faite de son présent testament, par le notaire soussigné, le tout en présence des sieur Gédéon Laflamme & Lucien Labrie, journalier de St-Damien, témoins ici présents et pour ce appelés qui ont signé avec le testateur et nous notaire et en présence tous quatre les uns les autres.....

SIGNE:

J.A. KIROUAC Ptre
GEDEON LAFLAMME
LUCIEN LABRIE
P. PLANTE, N.P.

VRAIE COPIE DE LA MINUTE DEMEUREE EN MON ETUDE

P. Plante, N.



No. 10,312

Ste-Justine, le 27 mai 1938

~~~~~

TESTAMENT

DU

REVEREND J.-A. KIROUAC,  
Prêtre.

~~~~~

1ère copie

— J. E. Langlois, N. P.

*Annulé par un
autre testament fait
par moi le 12 juin 1941
Per J.-A. Kirouac P. S.*

A. E. LANGLOIS
NOTAIRE
L'ANGEVIN, QUE.

L'AN MIL NEUF CENT TRENTE HUIT, le vingt sept mai,

DEVANT Mtre. JOSEPH-ERNEST L A N G L O I S, Notaire pour la province de Québec, résidant et pratiquant à Ste-Justine, Dorchester, et les témoins ci-après nommés et expressément mandés pour la validité des présentes,

COMPARAIT:-Le Révérend JULES-ADRIEN K I R O U A C, Prêtre, retiré à l'Hospice St-Bernard du Lac Vert, St-Damien, Comté de Bellechasse,

LEQUEL, étant sain d'esprit, mémoire et jugement, nous a requis de faire son TESTAMENT SOLENNEL et nous a exprimé ses dernières volontés comme suit:

ARTICLE PREMIER:-Je recommande mon âme à Dieu et je désire que mon corps soit enterré dans l'église de Ste-Justine, Dorchester, sous l'autel de St-Joseph, et, s'il n'y a pas de place, au pied du calvaire que j'ai érigé dans le cimetière paroissial;

ARTICLE DEUXIEME:-Je veux que mes dettes soient payées, s'il y en a, et mes torts réparés;

ARTICLE TROISIEME:-Je donne et lègue à la Fabrique de Ste-Justine mes parts de la Banque Canadienne Nationale, qui représentent la somme de soixante-douze piastres par année à perpétuité, ainsi que mes parts dans la Caisse d'Economie de Québec, qui représentent la somme de soixante-douze piastres par année à perpétuité, et je désire que Monsieur le Curé en office emploie ces revenus pour faire instruire des enfants de la paroisse au Séminaire de St-Victor, Beauce.

ARTICLE QUATRIEME:-Je donne et lègue à l'Hospice St-Bernard du Lac Vert mes parts du Prêt Hypothécaire de Québec rue St-Joseph, qui représentent la somme de quatre-vingt-quatre piastres par année et à perpétuité;

ARTICLE CINQUIEME:-Je donne et lègue mon capot de castor à M. le Curé Joseph Lévesque, de St-Louis de Gonzague, mon ancien Vicaire;

ARTICLE SIXIEME:-Je donne et lègue au Révérend Alphonse Tremblay, Ptre., mon cendrier en cuivre doré, et ma taba-

bagie en bois à l'Abbé Z. Ménard, Chapelain;

ARTICLE SEPTIEME:--Je donne et lègue aussi à l'Hospice St-Bernard du Lac Vert deux lits complets, tous mes coussins, un confortable, le grand crucifix, mon horloge, la portière en satin rouge, un calice en or, un piano à l'usage des servantes, aube, surplis, grosse chaise, ma bibliothèque et tous les livres qu'elle contiendra à mon décès;

ARTICLE HUITIEME:--Je donne à mon frère, Eugène, l'argent qui pourra rester en dépôt à la Banque Canadienne Nationale, ou à son épouse, s'il me prédécède;

ARTICLE NEUVIEME:--Quant au résidu de tous mes biens meubles et immeubles de nature quelconque, mes assurances dans l'Ordre des Forestiers Catholiques, ainsi que mon trio de renards et renardeaux, etc., sans exceptions, ni réserves autres que les legs ci-dessus, je les donne et lègue en pleine propriété à mon neveu, Alexandre Kirouac, qui réside à 415 rue du Roi, Jacques Cartier, Québec, mais à charge par le dit Alexandre Kirouac de payer mes frais funéraires: cercueil de cinquante dollars à prendre à l'Hospice St-Bernard, et de payer cinquante piastres pour embaumement et transport à Ste-Justine; à charge encore de donner cent piastres à Melle. Marie Leclerc, mon ancienne servante à Ste-Justine; à charge encore de faire chanter vingt-cinq grand' messes à Ste-Justine, et vingt-cinq grand' messes à l'Hospice St-Bernard; à charge enfin de faire dire un trentain de messes grégoriennes par l'Abbé J. Alphonse Tremblay, et un autre trentain par l'Abbé J. Poulin, Ptre., pour le repos de mon âme;

ARTICLE DIXIEME:--Je nomme pour mes exécuteurs-testamentaires, pour agir conjointement, le Révérend J. Alphonse Tremblay, Ptre., et le Révérend Zéphirin Ménard, Ptre., à qui je donne pleins pouvoirs, et que j'exempte de faire inventaire ou de donner caution, et je prolonge l'exercice de leur charge jusqu'à parfait accomplissement et exécution de mes dernières volontés.

ARTICLE ONZIEME:--Je révoque tous testaments ou co-

codicilles que j'ai pu faire avant celui-ci, qui contient bien mes dernières volontés.

DONT ACTE, à St-Damien de Bellechasse, Hospice St-Bernard, sous le numéro dix mille trois cent douze de mes minutes.

ET LE TESTATEUR, après que lecture lui eût été faite de son présent testament par le Notaire soussigné en la présence actuelle et simultanée des témoins nommés ci-après, savoir: Révérende Soeur St-Cyrille, née Dorilla Rémillard, et Révérende Soeur Ste-Françoise Romaine, née Joséphine Bouchard, des SS. de N.D. du Perpétuel Secours de St-Damien, il a déclaré le bien comprendre et y persévérer, et l'a signé en la présence actuelle du dit Notaire et des dits témoins, qui ont aussi signé en la présence simultanée les uns des autres, le tout conformément à la loi.

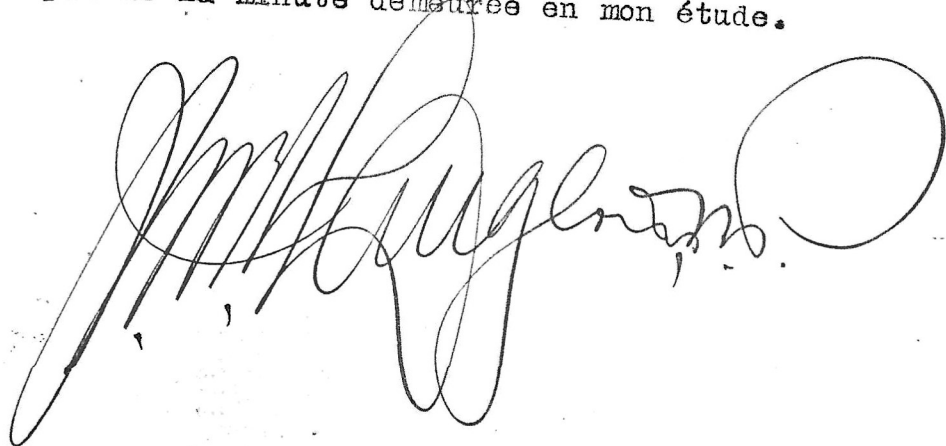
Signé: "Rév. J.-A. Kirouac, Ptre."

"Sr. S. Cyrille"

"Sr. Ste-Françoise Romaine"

"J. Ern. Langlois, N.P."

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.



Codicille fait par moi à l'Hospice St Bernard
J'ai vu St Damien ce vingt troisième jour
d'avril mil neuf cent quarante

Article premier

au lieu de l'eglise ou cimenterie je substitue
les mots: je' révoque, annule dans la chapelle
de Ste Anne du Père Bremonet à côté du Père
David Lemer.

Article troisième

J'annule tous les mots à partir
de la Fabrique de Ste Justine jusqu'à
les mots St Victor de Beauché et je substitue
les mots "à l'Hospice St Bernard sur par la
la Banque Canadienne Nationale qui représente
la somme de soixante et onze millions par
année et à perpétuité annule ~~annule~~ dans
la Cour d'Economie ~~des~~ ~~de~~ qui représente
la somme de soixante et onze millions par
année et à perpétuité.

Article Suprême J'annule l'article au complet
parce que les abbés Tremblay et Menard sont morts.

Article neuvième

J'annule les mots: "mon trio de renards et
un ardeur grand qui ils n'existent plus, j'annule
les mots congruente pastus et j'y substitue vingt
Cong. pastus pour embarrasment, j'annule les
mots, transport à Ste Justine, j'annule les mots
de donner cent pastus à Mlle Marie Leclerc. mon
ancienne servante de Ste Justine.

J'annule les mots M. J. Thome Tremblay et j'y
substitue le nom de Jos. Gagnon curé et chapelain
de la maison Meir.

Article dixième

J'annule les mots M. J. Thome Tremblay et
le Rev Zephirin Menard et j'y substitue les
noms de Chapelain du Fr. Vert et j'y rajoute Poulou
Pte retue à St Damien.

Quebec 29 Mai 1943

Je soussigné déclare
être obligé de retourner à l'ex-
écuteur testamentaire de
M^r l'abbé Jules Kéroux Kirouac
le montant d'assurance des
Forestiers Catholique lui
revenant de droit.

Signé Alexandre Kirouac

Œuvres de charité de M^r Kirouac.
L'Université 8100.00 <sup>par carte de St-
Justine.</sup>

Collège de Lévis 1000.00

Les Bazar 9 2700.00

Ornementation

de l'église 300.00

Pour aider les étudiants 500.00

M^r Kéroux du chœur 300.00

Les Marion M^r 800.00

Les West 1500.00

Je l'aime à la mort 200.00 ^{par an}

a perpétuité.

L'église de Basville 100.00

L'Action catholique 800.00

Total 10400.00

Dons du curé Kirouac durant

son congé n'ont rien de

1884-1943

1910 à 1943

Don au Cardinal 100.00

Don à M^r Pelletier 50.00

Pour le Chœur en 1943 100.00

St-Damien le 8 Octobre 1945 -

Je soussigné, M^r. Joseph Paulin, P^{re}tre recteur
au Couvent de St-Damien, et en ma qualité
d'inspecteur testamentaire de feu Jules Adrien
Kironac, aussi P^{re}tre recteur à St-Damien, en
vertu d'un testament passé devant M^{re} Mont
notaire et enregistré en date du 7 décembre
1943, sous le numéro 6870 de ses minutes
déclare :

- 1) Que je me borne par le certificat des faits
que le défunt possédait dans la Caisse
Nationale d'Économie de Québec que nombre
de 6, actuellement au nombre de 60 —
- 2) Que je me borne par le certificat des faits
que le défunt possédait dans le P^{re}st H^{ypothécaire}
Nue St-Joseph, Québec au montant de
14, et d'après les renseignements reçus le
dit certificat devait porter le numéro 166.
- 3) Que d'après un écrit, sous sceau privé
laissé par le défunt, les dits certificats auraient
été brûlés dans l'incendie de l'Église
et Presbytère de Ste Justine, ou il était
curé à cette époque.

C'est pourquoi, le déclarant est bien
fondé pour demander,
a) à la Caisse Nationale d'Économie

de l'écire d'Émettre un autre Certificat
au nom de l'Exécuteur testamentaire
ou du Comencement de M. Pannier à titre
d'écire.

si d'Émettre un autre Certificat. Ne Pich
Hypothèque soit à l'Exécuteur testamentaire
ou au Comencement de M. Pannier à titre
d'écire.

Et j'ai signé à M. Pannier
8 Octobre 1845.

Assurance de l'écire
à M. Pannier 8 Octobre
1845

Messieurs les Jéarant

Je soussigné, l'abbé Jules Adrien
Rouas retiré à la Maison
Nôtre des Soeurs de S.D. du Perpé-
tuel Secours à St Damien, dé-
clare par le présent un certificat de
vingt actions de cent piastres
chaque dans votre Banque.

Je déclare que lors de l'incendie
qui a brûlé mon église et presby-
tère de Ste Justine le 24 mai 1936
tous mes papiers et certificats
ont été détruits par le feu.
Etant donné que j'ai versé régulièrement
mes intérêts je suis toujours
resté sans arriéré de
En foi de quoi j'ai signé en présence
du témoin: J. B. Rouas P.^{re}

de Jurer d'Emettre un autre Certificat
au nom de l'Exécuteur Testamentaire
ou du Comue de St-Damien à titre
d'héritier.

Et d'Emettre un autre Certificat. Le Pict
Hypothecaire soit à l'Exécuteur Testamentaire
ou au Comue de St-Damien à titre
d'héritier.

Et J'ai Signé à St-Damien
8 Octobre 1845.

Assermenté de ce Jure
à St-Damien le 8 Octobre
1845

St-Damien le 8 Octobre 1945 -

Je soussigné. M^r. Joseph Paulin, P^{re}tre retiré
au Couvent de St-Damien, et en ma qualité
d'expert testamentaire de feu Jules Adrien
Kironac, aussi P^{re}tre retiré à St-Damien, en
vertu d'un testament fait devant M^r Kout
notaire ~~et enregistré~~ en date du 7 décembre
1943, sous le numéro 6870 de ses minutes
déclare :

- 1) Que je me base sur le certificat des faits
que le défunt possédait dans la Caisse
Nationale d'Économie de Québec au nombre
de 6, actuellement au nombre de 60 —
- 2) Que je me base sur le certificat des faits
que le défunt possédait, dans le P^{re}st Hypothécaire
N^{re} St-Joseph, Québec au montant de
14, et d'après les renseignements reçus le
dit certificat devait porter le numéro 16.
- 3) Que d'après un écrit, sous sceau privé
laissé par le défunt, les dits certificats, puisant
être brûlés, dans l'incendie de l'Église
et Presbytère de St-Justine, ou il était
curé dans le temps.

C'est pourquoi, le déclarant est bien
fondé pour demander,
a) à la Caisse Nationale d'Économie